



ASSEMBLÉE PUBLIQUE
1^{er} OCTOBRE 2025 À COMPTER DE 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1783
(logement abordable, social ou familial)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement sur le logement abordable, social ou familial.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le mercredi 1^{er} octobre 2025 compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, à Boisbriand.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil qu'elle désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

OBJET DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRES CONCERNÉS

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1783 SUR LE LOGEMENT ABORDABLE, SOCIAL OU FAMILIAL

Le Projet de règlement RV-1783 a pour objet d'assujettir la délivrance de certains permis de construction d'unités résidentielles à la conclusion préalable entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial.

Cette entente permettra la réalisation de projets visant l'accroissement de l'offre résidentielle sur le territoire à l'aide de nouveaux logements abordables pour répondre aux besoins de toutes les catégories de population.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

CONSULTATION DU PROJET

Le Projet de règlement décrit dans cet avis est disponible pour consultation au Greffe de la Ville de Boisbriand situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, bureau 120, Boisbriand, aux heures régulières de bureau.

De plus, des informations supplémentaires sur les modifications proposées et sur la procédure entourant l'assemblée publique sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

Boisbriand, ce 18 septembre 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.68